

# **BOULON POUR TOUS**

## **Le journal de votre commune**

**Journal n°10**



**02.31.79.35.00**

**02.31.79.49.80**

**Ouverture de la Mairie**

**Lundi 14h à 20h**

**Jeudi 18h à 20h**

**<http://boulonmonvillage.wifeo.com>**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Le quatre mai deux mil dix

### Ordre du jour : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Boulon est adhérente au Syndicat d'Assainissement du Cinglais qui a en charge la station d'épuration intercommunale et des canalisations et dispositifs de refoulement desservant chaque commune.

Selon les résultats du suivi du SATESE et de l'exploitant, la station d'épuration intercommunale reçoit en moyenne une charge organique correspondant à 40 % de sa capacité nominale, mais, en parallèle, une charge hydraulique correspondant à 100% de cette capacité.

Dans l'objectif de déterminer les moyens et travaux nécessaires pour remédier à cette situation, le Syndicat d'Assainissement du Cinglais souhaite faire réaliser un diagnostic sur l'ensemble du système d'assainissement (réseaux de collecte communaux, refoulement et stations d'épuration).

Le diagnostic est pris en charge financièrement par le Syndicat d'Assainissement dans le cadre de sa compétence, mais il convient que chaque commune délègue au syndicat la maîtrise d'ouvrage de cette opération pour qu'il puisse réaliser les mesures et investigations de terrain sur chaque réseau de collecte communal.

Suite au diagnostic, un Schéma Directeur d'Assainissement sera établi qui définira, en concertation avec les communes adhérentes, les travaux et aménagements à mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement des réseaux et de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

**Article 1** : d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat d'Assainissement du Cinglais pour la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement et de l'état du réseau de collecte de la commune ;

**Article 2** : de porter à connaissance du Syndicat d'Assainissement du Cinglais, et de son chargé d'études désigné, tous les éléments techniques et documents nécessaires à la réalisation du diagnostic.

12 voix pour - 01 abstention

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF - POSTE DE REFOULEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat d'Assainissement du Cinglais souhaite prendre totalement en charge l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse le transfert total de assainissement collectif communal au Syndicat d'Assainissement du Cinglais.

## CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal,

- vu l'article 97 de la loi 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux total,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Claude JOUVIN du 01 janvier au 30 juin 2010 et à Madame Dominique CHAPRON à compter du 01 juillet 2010.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

## REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général du Calvados souhaite, à la demande des exploitants agricoles, que l'usage des chemins communaux aménagés à la suite du remembrement de la déviation de la RD 562 entre Boulon et Fleury sur Orne, soit limité aux seuls véhicules agricoles, par souci de sécurité et pour éviter la détérioration des chemins.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ne souhaite pas que les chemins communaux nouvellement aménagés restent au seul usage des exploitants agricoles, mais qu'ils restent ouverts à tous.

Pour : 11 voix - Contre 01 voix - Abstention : 1 voix

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

le vingt-huit juin deux mil dix

Ordre du jour : DEMANDE DE DEFRICHEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que les services de l'Etat sollicitent l'avis de la commune sur une demande de défrichement pour des parcelles boisées, situés en zone forestière classée en espace boisé classé, afin d'établir le projet de décision préfectorale.

La création de cette piste d'exploitation forestière se ferait sur une longueur de 530 mètres pour une emprise de 5 mètres de large.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal, refuse par neuf voix contre le projet, deux abstentions et deux voix pour le projet, l'autorisation de défrichage et de création d'une piste d'exploitation forestière étant entendu que la forêt est quadrillée par des chemins forestiers créés pour l'exploitation de la forêt.

### **TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire-adjoint en charge du dossier scolaire informe le Conseil Municipal que le Conseil général a provoqué une réunion le 14 juin 2010, au service des transports scolaires, afin d'annoncer aux élus de Boulon & de Fresney le Puceux :

1. que la convention signée en juin 2009 était remise en cause et que les enfants du RPI Boulon/Fresney le Puceux (maternelles et primaires) seraient transportés en même temps que les enfants se rendant au collège de Bretteville sur Laize par le ramassage du syndicat du collège du Cingal ;
2. que les enfants seraient déposés dans le bourg de Fresney le Puceux, le bus ne pouvant pas manœuvrer pour se rendre sur le périmètre scolaire ;
3. un courrier reçu le 28 juin 2010 nous précise que les enfants seraient déposés à 8 heures 02 dans le bourg de Fresney le Puceux au lieu de 8 heures 18 à l'école, avec départ de Boulon à 7 heures 42 ;

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, décide à l'unanimité

- de demander le maintien et le respect de la convention jusqu'à la prise en charge par la Communauté de Communes du Cingal de la compétence transport scolaire ;
- d'exiger le respect des horaires pour la prise en charge de jeunes enfants ;
- d'exiger l'accompagnement, à l'identique pour les jeunes enfants, suivant la convention signée avec le Syndicat de la Forêt ;
- d'exiger le maintien de l'arrêt à l'abri-bus rue Alfred Poupard.

### **TARIF DE LA GARDERIE SCOLAIRE**

Le conseil municipal,

- vu la délibération n° 207 du 17 juin 1991 créant une garderie scolaire,

- vu le départ du RPI Boulon/Fresney le Puceux à Fresney le Puceux et face à la crise actuelle, la municipalité de Boulon a décidé de maintenir la garderie scolaire sur le site de Boulon en proposant des tarifs qui permettront à tous d'accéder à ce service public.

Décide,

- de fixer les tarifs pour la garderie scolaire à compter du 01 septembre 2010 à

- ☐ Le matin : 0.50 euro
- ☐ Le soir : 2.00 euros (goûter compris)

\*\*\*\*\*

### SORTIE AU PUY DU FOU AVEC L'A.S.L.C.

Le 24 avril dernier, l'A.S.L.C. a organisé une sortie au parc d'attraction du PUY DU FOU en Vendée.

Par cette journée ensoleillée, une cinquantaine d'habitants de la commune a pu assister aux divers spectacles que propose le parc, notamment le nouveau spectacle de la lance magique, le spectacle des gladiateurs.

Ils ont pu également faire la visite de la cité médiévale et de villages du XVI et XVIII siècles.



## RANDONNEE PEDESTRE DU 1<sup>ER</sup> MAI AVEC L'A.S.E.C.C.

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, l'ASECC a organisé sa traditionnelle randonnée pédestre sur la commune.

De nombreux participants ont pu découvrir les chemins de la commune ainsi que son patrimoine. Accueillis par Monsieur LACROIX, ils ont pu ainsi découvrir le site de la Chapelle du THUIS où ils ont pu pique-niquer. L'après-midi, ils ont pu emprunter le chemin communal récemment rendu accessible aux randonneurs dans la forêt de Cinglais.

Cette année, le Comité de Jumelage qui accueillait nos amis de DUNSFORD, était présent.



## COMITE DE JUMELAGE

Ce même jour, le Comité de jumelage a organisé une soirée d'accueil pour les Anglais à la Maison du Temps Libre.

Le dimanche 2 mai, une promenade était organisée à Cabourg.

Au programme : découverte de l'architecture de la région et rallye pédestre dans Houlgate l'après-midi.



## FÊTE DES VOISINS

Cette année encore, la fête des voisins a connu un franc succès.

Il faut dire qu'en cette soirée du 4 juin, le soleil était au rendez-vous, et que de nombreux habitants de Boulon sont venus accompagnés de leurs amis et de leurs préparations culinaires qu'ils ont partagées dans la bonne humeur avec les autres convives.

Deux musiciens, une violoniste et un accordéoniste, ont contribué à l'animation de cette soirée chaleureuse.

**A l'année prochaine, encore plus nombreux !**



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE a été "réveillée" le 22 mai dernier sur la volonté de quelques parents d'élèves qui avaient envie d'améliorer les liens entre les parents, les institutrices et l'école ; et aussi de permettre aux enfants scolarisés de participer à des sorties ou activités tout au long de l'année.

Sa première animation a été la fête de l'école le 11 juin.

Malgré le peu de temps que l'association a eu pour organiser une tombola, la vente d'enveloppes et une pêche à la ligne, le succès a été au rendez-vous. Les institutrices ainsi que les parents ont répondu présents et ont bien aidé tout comme les deux municipalités qui soutiennent l'association. La recette ainsi que les subventions allouées par les communes de Boulon et Fresney vont permettre à l'association de démarrer sereinement et de mener à bien ses projets (participation au marché de Noël, vente de gâteaux, kermesse en fin d'année...).



Une réunion de rentrée va être programmée et l'APE espère que d'autres parents vont les rejoindre : « **toutes les bonnes volontés et toutes les idées sont les bienvenues.** »

Les membres du bureau : Présidente : Frédérique Le Bastard de Boulon  
Secrétaire : Sandrine Maubert de Fresney  
Trésorière : Marie Baudon de Fresney

### **RANDONNEE NOCTURNE AVEC L'ASLC**

Le 6 juillet dernier, l'ASLC a organisé une randonnée pédestre nocturne.

Une petite cinquantaine de personnes s'est rendue en soirée dans le bourg afin de parcourir le village.

Ils ont pu ainsi découvrir l'architecture de l'Eglise et des maisons du village, la tombe de l'Abbé Gaugain, le site de la Chapelle du Thuis et enfin, les lavoirs, où ils ont pu apprécier la démonstration de lessive comme on la faisait jadis.

Pour finir, ils se sont rendus dans le pressoir de Monsieur LEBRET et ont pu y déguster un verre de cidre.



#### **Remerciements à :**

- Madame LECOMTE pour sa démonstration de lessive
- Monsieur LEBRET pour son accueil et sa disponibilité
- Monsieur CHAPRON pour la dégustation de cidre

Cette randonnée nocturne était une « première » et a été suivie d'une seconde organisée par la commune de Bretteville Le Rabet le 27 juillet dernier.



## FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Dans le cadre de l'inscription de Boulon au concours des villages fleuris, le Conseil Général est passé dans la commune dans le courant du mois d'août.

La commission « Fleurissement » est passée chez les habitants qui ont bien voulu participer à ce concours et contribuer à l'embellissement de notre village.

Les lauréats seront récompensés lors les vœux du Maire début janvier prochain.

## ENCOMBRANTS

Le prochain passage des encombrants est prévu le 8 septembre prochain.

## BUS VERTS

### Ligne 34 : CAEN-FLERS

	Du L au V Période scolaire	Du L au V Période scolaire	Mercredi Période scolaire	Du L au V Toute l'année	Du L au V Période scolaire
<b>BOULON</b>					
Le Hutray	08.02	08.03	13.51	16.50	18.12
Bourg	08.04	08.05	13.53	16.52	18.14
<b>THURY HARCOURT</b>					
Collège BELLAIR	08.20				
Collège Notre Dame Centre		08.21	14.06	17.07	18.28

### Ligne 34 : FLERS-CAEN

	Du L au V Période scolaire	Du L au V Période scolaire	Du L au V Période scolaire	Mercredi Période scolaire	Lun-Mar Jeudi- vend Période scolaire
<b>BOULON</b>					
Le Hutray	07.03	07.00	08.41	13.00	17.24
Bourg	07.06	07.02	08.44	13.02	17.26
<b>MAY SUR ORNE</b> Eglise				13.10	17.34
<b>ST MARTIN FONT.</b> bourg				13.13	17.37
<b>ST ANDRE S/ORNE</b> Brasserie				13.20	17.43
<b>CAEN</b>					
Lycée Fresnel	07.40		09.04		
Lycée Malherbe		07.26			
Gare routière		07.37	09.14		17.54

Nota : Il n'y a plus d'arrêt sur la RD562 à BOULON

# NOUVEAU BOULON

## FORUM DES ASSOCIATIONS

AU GYMNASSE DE  
BRETTEVILLE SUR LAIZE

LE 5 SEPTEMBRE 2010



CONCOURS DE PETANQUE  
LE DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2010  
AU STADE DE BOULON A 14H 30  
Organisé par l'ASLC



## CABARET

**LE 16 OCTOBRE 2010**

*Diner Spectacle*

*Paëlla*

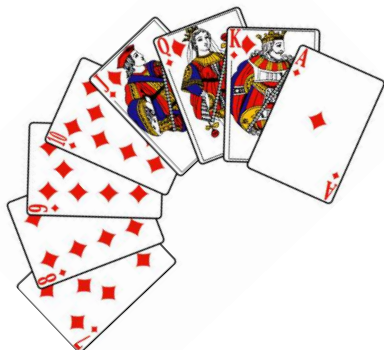
*Et*

**Troupe de cabaret**

*(Chanteur, Imitateur,  
transformiste)*

*Suivi d'une soirée dansante*

*Organisé par l'ASLC*



Le 20 octobre 2010

CONCOURS DE BELOTE organisé par l'ASLC

**CLUB DE YOGA DE BOULON  
MAISON DU TEMPS LIBRE**

**MERCREDI**

*de 17h à 18h30*

*Et de 18h45 à 20h15*

*Rentrez sans stress,*

*Etirez-vous, débloquez votre dos et vos  
articulations,*

*Respirez, relaxez-vous et restez zen pour  
l'année à venir*



*Pour tout renseignement, s'adresser à :*

- La mairie au 02.31.79.35.00
- Marie-Josèphe DUCHEMIN au 02.31.39.23.86
- Jocelyne LEFRANC au 02.31.79.32.71
- Marie-Aimée ROSSET au 02.31.79.33.40

*Adresse mail : club-yoga-boulon@orange.fr*

*Reprise des cours le mercredi 15 septembre 2010.*

*Possibilité de participer à deux séances sans engagement*



*A compter de la prochaine rentrée de  
l'école de musique, des cours de piano et  
de guitare seront dispensés sur le site de  
BOULON dans l'ancienne cantine.*



**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU CINGAL**

**ECOLE DE MUSIQUE**

**RENTREE 2010-2011**

**VENDREDI 10 SEPTEMBRE  
2010**

**DE 17H à 19H**

**INSCRIPTIONS**

Au siège de la Communauté de  
Communes du Cingal Rue de  
Quilly

à

**BRETTEVILLE SUR LAIZE**

**Tel :02.31.78.16.51**



Marleneguenegant.cdc-cingal@orange.fr



# Foire aux Greniers et aux Plantes - Maison du Temps Libre Boulon le Dimanche 03 Octobre 2010

Sur Autorisation municipale de 09/08

## Comité de Jumelage Boulon/Fresney/Saint Laurent

### Conditions d'admission

Ouverture du bureau d'accueil le 03 Octobre 2010 à 08H.

Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de la foire sans avoir au préalable rempli les formalités de police.

- Les Professionnels doivent fournir une copie de leur carte professionnelle avec leur numéro de registre de commerce.

- Les Particuliers doivent fournir une copie de leur pièce d'identité avec photo.

Le Comité de Jumelage se réserve le droit exclusif de vendre boissons, sandwiches et pâtisseries.

Le Comité de Jumelage met à la disposition de chaque Exposant, dans la limite de 300 mètres le nombre de mètres demandé dans ce contrat, contre une participation de 3€ 00 par mètre en extérieur et 4€00 en intérieur.

Il est possible pour l'Exposant extérieur de garer son véhicule à proximité de son emplacement sans empiéter sur celui de son voisin.

Le Particulier s'engage à ne vendre que des objets d'occasion.

L'Exposant ne peut proposer que des objets lui appartenant.

Les accès de sécurité ne doivent pas être obstrués.

L'Exposant est responsable civilement des accidents qu'il pourrait causer.

La réservation et le paiement d'avance sont obligatoires.

Renseignements complémentaires au 02.31.79.35.00 ou le soir au 02.31.79.32.74

### Bulletin d'inscription à la Foire aux Greniers 2010

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'admission et j'en accepte le contenu sans réserve.

Je demande mon inscription et verse la somme correspondant au montant total de ma réservation.

Chèques uniquement à l'ordre du Comité de Jumelage.

Réservation de :	Nb	Prix unitaire	Prix
<input type="checkbox"/> Emplacement intérieur .....	_____	x 4, 00 €	= _____
<input type="checkbox"/> Emplacement extérieur .....	_____	x 3, 00 €	= _____

Nom \_\_\_\_\_

Total \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé » :

N° de carte professionnelle:

délivrée (date et lieu) \_\_\_\_\_

-ou-

N° de pièce d'identité :

délivrée (date et lieu) \_\_\_\_\_

Joindre une photocopie  
de la pièce d'identité .

Retournez ce bon

à

COMITÉ DE  
JUMELAGE BOULON-  
FRESNEY-LE-PUCEUX  
-SAINT LAURENT.

370 L'Esrues  
14220 Boulon

Ou à la Mairie de  
Boulon

Téléphone:

02 31 79 35 00

02 31 79 32 74

02 31 79 32 51

